



## COMMUNIQUE DU COLLECTIF OISE

« LIBERTE D'EXPRESSION »

**NON A LA PROPOSITION DE LOI  
« SECURITE GLOBALE »**

Ce texte prévoit la pénalisation de la diffusion d'images de policiers ou de gendarmes agissant dans le cadre de leurs missions d'ordre public, portant atteinte à la nécessaire transparence de ces opérations. Une telle mesure, avec des sanctions très lourdes (1 an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende) empêcherait tout contrôle citoyen, voire le travail des journalistes, en favorisant l'impunité d'auteurs de violences policières. Après avoir nié et invariablement refusé de sanctionner les violences policières, il s'agit d'en effacer toute preuve, dans la mesure où seules les images tournées par des filmeurs anonymes permettent aujourd'hui d'en témoigner.

Ce texte prévoit aussi d'étendre aux polices municipales des compétences de la police nationale. Ainsi, les policiers municipaux pourraient consulter les images de vidéoprotection - alors même qu'ils ne peuvent enquêter sur des actes terroristes - pour constater des infractions telles que l'usage de stupéfiants, la conduite sans permis et les dégradations volontaires. De plus, il organise une privatisation de la police en contradiction flagrante avec les normes constitutionnelles en déléguant aux agents privés de sécurité des pouvoirs réservés à la police judiciaire.

Allant encore plus loin dans la surenchère sécuritaire, il prévoit également d'instaurer une surveillance généralisée de l'espace public, en autorisant l'Etat à utiliser des drones avec caméras.

Il permettrait aussi l'utilisation immédiate des images des « caméras mobiles » portées par les policiers et leur analyse automatisée pour reconnaître en temps réel l'identité de tous les manifestants (reconnaissance faciale).

Nous ne sommes pas les seuls à être conscients du danger de ce projet de loi : syndicats et associations de défense des journalistes et des droits de l'Homme appellent à **sa suppression pure et simple**, La Commission nationale consultative des droits de l'Homme et La Défenseure des droits considèrent également que cette proposition de loi est une atteinte à plusieurs droits fondamentaux, **notamment au droit à la vie privée et à la liberté d'information**. Cette loi, une fois votée, il sera difficile de revenir en arrière !

**SOYONS CONSCIENT.E.S VOTER CETTE LOI LIBERTICIDE , C'EST  
L'INSTAURATION DE L'AUTORITARISME CAR ELLE MENACE GRAVEMENT  
LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE NOTRE DEMOCRATIE ET L'ETAT DE DROIT.**

NOVEMBRE 2020

**COLLECTIF OISE DE LA LIBERTE D'EXPRESSION** : [ldh.beauvais@ldh-france.org](mailto:ldh.beauvais@ldh-france.org)

**LIGUE DES DROITS DE L'HOMME BEAUVAIS, ANACR-OISE, ATTAC OISE, CERCLE CONDORCET OISE,  
LIBRE PENSEE OISE, SOLIDARITE MIGRANTS BEAUVAIS, AFPS BEAUVAIS, FSU OISE,  
CGT EDUC'ACTION OISE, PCF OISE, LA FRANCE INSOUmise DU BEAUVAISIS,  
GENERATION.S BEAUVAIS,...**